



Arriérés de pension alimentaire

Par lili, le **08/10/2008** à **22:48**

Mon conjoint a divorcé en 1998 .rnEn 2002 , l'appartement que loue l'ex femme de mon conjoint est en vente , ne pouvant l'acheter , elle demande à la mère de mon conjoint de l'aide , celle ci achète l'appartement . rn rnEn 2005 , la mère de mon conjoint décède et lègue à son fils cet appartement où réside gratuitement son petit fils et sa mère . Mon conjoint de là ne verse plus de pension alimentaire à son fils , vu que lui et sa mère (salariée) ne lui paye aucun loyer , ni les charges inhérentes à l'appartement en copropriété et que son ex femme est satisfaite de ce compromisrrnEn août 2008 , mon conjoint ne pouvant plus assumer le coût de cet appartement lui demande de lui verser un loyer cc et que lui redonnera la pension alimentaire à son fils comme avant . Face à son refus n'ayant d'autre choix il lui dit qu'il met l'appartement en vente et qu'ils doivent patir .rrnSon ex vient de prendre un avocat et exige de mon conjoint 3ans d'arriérés de pensions alimentaires période où ils les logeaient gratuitement (Loyer CC de 900 E) .rrnQue doit faire mon conjoint et que risque t'il puisqu'il refuse de payer ces arriérésrrnMerci par avance